

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Porte des Alpes (circonscription I de la Métropole de Lyon)

Introduction

Ce questionnaire a été élaboré par les associations de la circonscription Porte des Alpes "Ville à Vélo Chassieu", "Ville à Vélo Bron", antennes locales de La Ville à Vélo, "Maison du vélo Saint Priest", "P'tite Rustine à bron" avec l'appui de la Maison du vélo Lyon

Il a pour but de mesurer l'implication des candidats sur la prise en compte du vélo dans notre circonscription.

Bien évidemment, les candidats pourront compléter leurs réponses par des explications données par courrier annexe.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- *Le comité vélo aura pour mission essentielle de promouvoir, financer, et accompagner la réalisation des aménagements cyclables de qualité et adaptés sur les communes de la Circonscription, sans négliger le traitement de trop nombreuses discontinuités cyclables du territoire de la Circonscription*

- *il se réunira au minimum 2 fois par an avec les associations locales concernées et les services municipaux des communes de la Circonscription*

- *Le Plan Vélo Métropole sera doté d'un budget annuel de 34 euros par habitant du Grand Lyon*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer un réseau express vélo - Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV sera composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema (dont la direction Centre-Est est à Bron), il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

les priorités sur la circonscription :

Liaison Bron St Priest via le Campus Portes des Alpes

Liaison Bron Chassieu via les 7 chemins (puis Genas)

Liaison Bron Lyon

Liaison Bron Villeurbanne Vaulx en Velin

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Créer Un lien fort entre Bron et Saint Priest en permettant la traversé de l'A43, en aménageant un tunnel sous l'autoroute A43 afin de créer une voie cyclable continue.

- Revoir la circulation sur l'ensemble de la route de Genas et au rond point des 7 chemins pour

aménager une véritable voie cyclable vers Chassieu du rond point des Sept chemin vers la rue Jean Mermoz et la rue des Roberdières (chassieu)

- Financer et accompagner les autres demandes d'aménagement cyclables établies par les communes de la Circonscriptions, établies en lien avec les associations locales concernées

Les cartes correspondant à ces pistes ou voies cyclables attendues sont jointes à la fin du manifeste.

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines - Établir et flécher les itinéraires apaisés et les itinéraires de rabattement permettant aujourd'hui de contourner les difficultés de franchissement de l'autoroute A43 et de la Rocade Est dans l'attente de réalisations d'aménagements plus directs de franchissements (passerelles, tunnels dédiés, etc.).

Action n°5 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. - Proposition de franchissement de l'autoroute A43, obstacle majeur pour les cyclistes circulant entre St Priest et Chassieu ou entre le nord et le sud de Bron

- Proposition de franchissement de la départementale D383 : Périphérique Laurent Bonneval

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. - Hormis de grands axes à définir, généraliser la vitesse de circulation automobile à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°7 :

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : - Demander le déclassement de l'Autoroute A43 sur l'ensemble de la commune de Bron, pour transformer l'autoroute en boulevard urbain et améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

- Demander le déclassement de la départementale D383, Périphérique, sur l'ensemble de la commune de Bron pour transformer ce périphérique en boulevard urbain, améliorer la qualité de vie et la qualité de l'air.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

- *Promouvoir les doubles sens cyclables dans l'ensemble des rues des communes de la circonscription Porte des Alpes*

Objectif 15% de linéaire de plus par an

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Financer des équipements en arceaux vélo

- Dans les écoles et collèges

- Près des commerces

- Près des lieux publics : théâtre, mairie, école de musique, marché, la poste...

Objectif attendu : 15% augmentation par an, en concertation avec les associations et les pôles concernés

Action n°10 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Financement de vélo-box dans les parkings relais covoiturage, existant ou à créer.

Action n°11 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°12 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°13 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°14 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°15 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Vélos électriques ou autres vélos

Action n°16 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°17 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Solliciter, accompagner et soutenir les associations de promotion de la pratique du vélo au quotidien de la Circonscription (Maison du Vélo de St Priest, Association la P'tite Rustine de Bron), dans leurs budgets de location de locaux, tout particulièrement.

S'engager auprès des associations et aider financièrement celles qui emploient des salariés pour l'apprentissage du vélo aux enfants comme aux adultes, qui aident à la formation et la réparation des vélos auprès des plus démunis.

Action n°18 :

Créer une agence d'écomobilité, soutenir le développement d'une agence écomobilité sur la Métropole et de son réseau sur les communes de la Métropole.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Notamment dans les collèges, mais aussi pour les adultes, par exemple au parc de Parilly.

Action n°20 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°21 :

Créer une "fête du vélo". Pour l'ensemble de la métropole.

Action n°22 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.